

1^{re} D'abord aucun monument écrit n'attelle qu'il eût jamais existé quelque chapelle dans cette côte avant l'année 1658. Jusqu'alors les habitants qui s'y étaient établis, n'avaient eu ni église ni chapelle; & pour ne pas les laisser tout à fait privés de secours spirituels, la Compagnie des Cent Associés donnait autrefois vingt-cinq écus par an à un prêtre de Québec pour qu'il y fit chaque année quelque voyage. En 1645, c'était M. de Saint-Sauveur, prêtre séculier, qui était chargé de cette mission passagère; les Pères Jésuites la prirent ensuite, & y firent chaque année la visite générale des habitants. En 1646, le P. Vimont la parcourut à Pâques; l'année suivante, le P. Dequen la visita après Noël; il en fit autant l'année d'après, & alla jusqu'au cap de Tourmente. Enfin nous voyons d'autres de ces Religieux la visiter les années suivantes, & le P. Jérôme Lallemant remplir cet office de charité, l'année même qui précéda l'arrivée de M. de Queylus en Canada (1).

2^{re} On ne peut pas supposer qu'on allât ainsi célébrer la sainte Messe dans des maisons d'habitants, parce que les eaux du fleuve auraient détruit une chapelle bâtie dans cette côte, & dédiée à sainte Anne. Car le donateur du terrain sur lequel M. de Queylus désigna la place de l'église ne supposait pas, dans son contrat du 8 mars 1658, qu'il eût jamais existé, sur sa concession ni dans aucun autre lieu de la côte de Beupré, une église dédiée à cette Sainte. Voici ce qu'on y lit : « Honorable homme Étienne de Lessart, touché du désir de (pro-
« curer) l'honneur de Dieu & de contribuer selon son pouvoir à son
« service, voyant l'inclination & la dévotion que les habitants de
« Beupré ont depuis longtemps d'avoir une église ou une chapelle
« dans laquelle ils puissent assisler au service divin & participer aux
« saints sacrements de notre mère l'Église, a volontairement donné....
« deux arpents de front, sur une lieue & demie de profondeur, à
« condition que, dans la présente année 1658, il sera commencé &
« continué incessamment de bâtir une église & chapelle au lieu qui
« sera trouvé le plus commode, suivant l'avis de M. le grand
« vicaire (2). » Il serait bien étonnant, s'il eût existé déjà une chapelle sur cette côte, qu'on n'eût pas parlé dans cet acte du désir que les habitants auraient eu de la voir rebâtir, & surtout, qu'on n'eût fait aucune mention de sainte Anne, si la dévotion envers cette Sainte eût déjà été accréditée parmi eux.

3^{re} En 1668, M. Thomas Morel, prêtre missionnaire de Sainte-Anne, qui composa un recueil de *miracles* attribués à cette puissante patronne, ne donne pas non plus à entendre qu'il eût existé à la côte de Beupré une église de Sainte-Anne avant celle qu'il desservait alors, ni que cette dévotion eût été répandue auparavant dans cette côte. Au contraire, il dit assez nettement que l'une & l'autre ne faisaient que d'y commencer; il conclut son récit par ces paroles : « De

(1) Journal des Jésuites, 25 oct. 1645, 1646, 1647, 14 janv. 1649, 7 nov. 1650, 11 déc. 1656.

(2) Archives de la paroisse de Sainte-Anne. Contrat du 8 mars 1658.